

LE NBA EN TUNISIE

UN APERCU DE 2016

DECEMBRE 2015

NATIONAL BUSINESS AGENDA
AGENDA NATIONAL DES AFFAIRES
الأجندة الوطنية للأعمال

CONTEXTE

Le 5 décembre 2014, lors de la 29ème édition des Journées de l'Entreprise, organisées par l'IACE, une convention nommée « l'Agenda National des Affaires » ou NBA (National Business Agenda) a été signée entre d'une part le **Gouvernement**, et d'autre part, l'**UTICA**, l'**UTAP** et l'**IACE**. Cette convention a été approuvée par **décret n°4566 du 31 Décembre 2014**. Elle a pour objectif d'instaurer un cadre de dialogue entre le secteur privé et l'Administration Publique autour de projets de réformes et de lois afin d'améliorer l'environnement des affaires en Tunisie.

APERCU HISTORIQUE

Le processus NBA a largement fait ses preuves à travers le monde. Il a contribué à réformer l'environnement des affaires, à réduire la corruption et améliorer les normes de gouvernance et de transparence dans plus de 15 pays comprenant les Etats-Unis, le Maroc, l'Egypte, l'Irak, le Monténégro, la Roumanie, et la Russie.

Il s'agit du premier modèle adopté par les grandes organisations patronales à travers le monde pour établir les priorités du gouvernement, instaurer le dialogue public-privé et faire passer les recommandations du secteur privé.

LES POINTS FORTS DU NBA

Le NBA représente un cadre de travail concret à travers lequel deux démarches sont envisagées : La proposition de nouvelles réglementations et la proposition de réformes des réglementations déjà existantes.



La réussite d'un tel cadre de travail se justifie par l'approche de base du NBA : il s'agit de l'approche dite « bottom up » qui consiste à faire remonter les besoins et les attentes des acteurs du secteur privé, à partir de la « base ». C'est une méthode de plus en plus utilisée à travers le monde pour améliorer le processus d'implémentation des politiques publiques et atteindre les résultats attendus. Le NBA se concentre davantage sur les préoccupations du secteur privé dont le but est de formuler des recommandations qui représentent la voix des entreprises. Il s'agit donc d'une approche qui dégage les réalités du terrain.

LES COMPOSANTES DU NBA EN TUNISIE

1. **Etre à l'écoute du secteur privé** à travers les sondages et les consultations et d'identifier les priorités économiques du secteur privé en Tunisie d'où la publication en septembre 2016 du Sondage sur l'Accord de Carthage mené par les équipes respectives du NBA et mettant en exergue les actions prioritaires à mener et les recommandations du secteur privé. Le même travail a été effectué dans le cadre de l'ALECA, où nous avons publié l'indice de perception du secteur privé vis-à-vis de l'adoption de cet Accord en Tunisie
2. **Proposition de nouvelles réglementations** : nouveaux textes appuyés par des études et des consultations
3. **La simplification des procédures administratives** : SOS IJRAAT 81 10 14 14

LE COMITE DE PILOTAGE NBA

IACE M. AHMED BOUZGUENDA	UTICA MME OUIDED BOUCHAMAOU	UTAP M. ABDELMAJID EZZAR	PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
M. MOHAMED BRIDAA M. NEFAA ENNAIFER M. MAJDI HASSEN	M. MAHER FKIH M. NEJIB CHAHED M. DHAFER ELOUED M. ANIS GHARBI	M. FETHI BEN KHALIFA M. ADEL MESSAOUDI M. MOEZ ZAGHDEN M. AJLANI MED ABDELKHALEK	MME NEJIA GHARBI MME NEJLA NEFZI MME OLFA SOULI M. KHALED SELLAMI MME ASMA LABIDI

LES THEMES DU NBA

LES PROPOSITIONS DE L'UTICA :

Les voies de recours avec
l'administration

LES PROPOSITIONS DE L'UTAP :

L'ALECA

LES PROPOSITIONS

COMMUNES : UTICA – UTAP –
IACE – PRESIDENCE DE
GOUVERNEMENT

La Loi sur le Statut de
l'Autoentrepreneur

Développement de SOS
IJRAAT

LE NBA EN 2016

MAI 2016 : PUBLICATION DE L'INDICE DE PERCEPTION ALECA

Une consultation avec le secteur privé a été lancée pour révéler son avis sur les priorités que cet accord doit couvrir ; l'objectif premier étant d'établir sa position sur l'adoption de cet accord en Tunisie et quel degré d'ouverture est à envisager.

L'enquête proposée a permis d'élaborer un « **indice de perception** » qui recouvre deux informations : le degré de connaissance de l'ALECA et les perceptions des chefs d'entreprises vis-à-vis de cet accord.

Sur un échantillon de 2000 entreprises, l'enquête a atteint 535 entreprises. Afin de dégager un indice de perception qui regroupe des informations exhaustives et qui reflètent la réalité du terrain, les questions ont porté sur la

perception des opérateurs économiques sur l'ALECA en abordant plusieurs volets : l'impact perçu sur son activité et son secteur, l'impact perçu sur les autres secteurs, et son avis quant aux effets de l'ALECA sur les priorités nationales telles que l'emploi, la croissance, l'export, l'inclusion.

Les négociations s'étalant sur plusieurs années avec des champs d'application à déterminer, l'enquête sera régulièrement relancée (tous les 6 mois) pour permettre de connaître l'évolution de l'opinion du secteur privé à chaque phase des négociations afin de proposer des recommandations qui reflètent la réalité des attentes. L'indice a été présenté lors du Tunis Forum organisé par l'IACE les 27 et 28 mai.

08/09/2016 : PUBLICATION DU RAPPORT « ACCORD DE CARTHAGE LES PRIORITES ECONOMIQUES DE LA TUNISIE »

Contexte

Alors que la Tunisie vient de se doter d'un nouveau Gouvernement d'Union Nationale, à travers la signature d'un Accord fixant les objectifs du nouveau Gouvernement, l'IACE, l'UTICA et l'UTAP, membres du NBA, se proposent, dans le cadre du projet National Business Agenda, de recueillir et transmettre l'avis des chefs d'entreprises à propos des différentes actions à entreprendre pour atteindre les objectifs annoncés et de révéler de nouveaux axes considérés comme prioritaires, étant donné le contexte économique, social et politique actuel.

Un sondage a été lancé auprès de 540 chefs d'entreprises représentant les petites, moyennes et grandes entreprises, réparties sur les grands secteurs d'activités composant le tissu économique tunisien. L'IACE publie aujourd'hui les premiers résultats relayant

l'avis du secteur privé sur les priorités économiques de la Tunisie que le nouveau gouvernement devrait considérer dans son programme d'actions.

Le sondage

Le sondage couvre les 6 axes de l'Accord de Carthage (lutte contre le terrorisme, lutte contre le chômage, lutte contre le secteur informel, réforme de l'administration publique et lutte contre la corruption, l'équilibre budgétaire, le développement régional) et propose pour chacun, un classement par priorité des actions à mener pour répondre aux objectifs.

Le rapport se focalise dans un premier temps sur les actions prioritaires possibles pour chaque pilier du programme de l'Accord de Carthage et deuxièmement sur les priorités du secteur privé.

IACE UTICA UTAP

ET

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Ont donné le coup d'envoi de la plateforme SOS IJRAAT, le 1^{er} novembre 2016, qui marque la concrétisation du partenariat avec le secteur public pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

Le panel de lancement s'est déroulé avec les trois présidents IACE, UTICA, UTAP : M. Ahmed Bouzguenda, Mme Ouided Bouchamaoui, M. Abdelmajid Ezzar, et s'est clôturé avec le discours officiel du Chef du Gouvernement Monsieur Youssef Chahed, soutenant et appuyant le National Business Agenda dans le cadre duquel a été lancée SOS IJRAAT, annoncée comme étant un progrès en matière de démocratie en Tunisie.

Conçue, élaborée et lancée en collaboration entre l'IACE, l'UTICA, l'UTAP et la Présidence du Gouvernement, SOS IJRAAT est une plateforme au service des entreprises pour traiter les lourdeurs administratives.

Ce service se veut la première initiative tunisienne ralliant le secteur privé au secteur public autour du même intérêt, celui de l'amélioration de l'environnement des affaires.

A ses débuts, le secrétariat SOS IJRAAT sera assuré par l'IACE, qui met à disposition des réclamants une équipe de conseillers destinée à prendre note du blocage administratif de l'entreprise de manière détaillée puis à transférer les réclamations aux partenaires à la

Présidence du Gouvernement pour traitement du dossier.

Après une phase de démarrage et de maturité du projet SOS IJRAAT, un ensemble de vis-à-vis du secteur public, issu de l'ensemble des Ministères seront directement impliqués dans le traitement des réclamations recensées. SOS IJRAAT sera progressivement intégrée dans les administrations publiques, mais également dans les organisations du secteur privé.

Lors de son allocution, le Chef du Gouvernement a déclaré que le lancement de « SOS IJRAAT » dans le cadre du projet NBA est une contribution à la mise en place d'une bonne gouvernance et constitue un mécanisme permanent pour améliorer les relations entre l'administration et les entreprises tunisiennes et améliorer les services administratifs.

Le Chef du Gouvernement a également annoncé que la mise en ligne de cette plateforme intervient à un mois avant la tenue de la conférence internationale sur l'investissement et constitue de ce fait un message fort donné aux investisseurs sur la volonté de la Tunisie d'œuvrer pour l'amélioration du climat des affaires et une contribution essentielle à l'effort de communication pour promouvoir le site Tunisie.

Ce nouveau mécanisme contribuera également à la simplification des procédures administratives grâce à un recensement des procédures les plus contraignantes pour le secteur privé. Il est également prévu que SOS IJRAAT fasse un état des administrations enregistrant le plus de lenteurs.

NOVEMBRE 2016 : NOTE ARGUMENTAIRE ET PROJET DE LOI SUR LE STATUT DE L'AUTOENTREPRENEUR

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016 : Nous avons saisi l'occasion de la 2ème édition du Forum de l'Entrepreneuriat, organisé par l'IACE dans la région du Kef, (Basilique Saint-Pierre), pour faire une première consultation sur terrain concernant le statut de l'autoentrepreneur. Cette occasion s'est présentée comme un cadre privilégié pour plaider au sujet du thème de l'autoentrepreneur, débattre et écouter les opinions des acteurs publics et privés : la secrétaire d'Etat, chargée de l'initiative privée au Ministère de la Formation Professionnelle, Mme Sayda Ounissi, le Gouverneur du Kef, le délégué, la député du governorat du Kef, représentants régionaux des Ministères, et acteurs de l'écosystème entrepreneurial étaient parmi nous.

Nous avons présenté le document préparatif et la note argumentaire du projet de loi, et ce à l'occasion d'un panel tenu l'après-midi que nous avons dédié au thème de l'autoentrepreneur. Nous avons également fait appel à l'expérience marocaine, M. ZAKARIA FAHIM, Président BDO et Président de l'Union des Autoentrepreneurs au Maroc, nous a présenté l'expérience marocaine. Ce thème a beaucoup plu les acteurs locaux et les officiels présents. Dans le panel de discussion, nous avons également fait appel à l'avis des freelancers en Tunisie, représentée par M. Ahmed Hermassi, président d'une association regroupant plus de 1500 freelancers en Tunisie (Prod'it), qui sont soumis aux problèmes soulevés par le statut de l'autoentrepreneur.

NOVEMBRE 2016 : ELABORATION D'UN DOCUMENT DE SYNTHESE SUR LES REFORMES ECONOMIQUES

Un document de synthèse concernant les réformes économiques en Tunisie, celles déjà engagées et celles en attente, a été élaboré dans le cadre du NBA.

Ce document fait un inventaire exact des lois à modifier dans le cadre de la proposition de réformes économiques au niveau des chantiers de réformes en attente.

C'est un travail qui n'a jamais été élaboré, dans le sens où lorsque les différents gouvernements travaillent sur des projets de réformes, les

différentes lois à modifier ne sont pas recensées. C'est ce que ce document a permis de rassembler.

Un ensemble de consultations sont en cours de planification afin de collecter l'avis du secteur privé sur les propositions de réformes qui figurent dans le document dans le but de refléter la réalité du terrain.

DECEMBRE 2016 : ELABORATION D'UN PROJET DE LOI SUR LES VOIES DE RECOURS

En décembre 2016, élaboration de la note argumentaire des raisons de l'amendement et le projet préliminaire des propositions réglementaires sur le thème des voies de recours avec l'administration.

Il s'agit d'un amendement de l'actuelle loi du tribunal administratif dans deux sens :

- 1- la création d'une chambre économique
- 2- la diminution des délais dans les phases de première instance et de l'appel.

PROGRAMME 2017

Publication du document de synthèse après consultation du secteur privé

Publication de l'indice de perception de l'ALECA : 2ème édition

Publication de l'indice de Rendement du Nouveau Gouvernement

Publication de l'indice de perception de la qualité des services administratifs